

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [89] (2001)  
**Heft:** 1457

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Marie-Pierre Lattion

Andrée-Marie Dussault

## Choix individuels, émancipation collective

### Sommaire

#### 4 Actualités

Pour une prévoyance professionnelle plus juste ?  
Pédophilie: la loi change, mais ne fait pas l'unanimité au sein des ONG  
Nom: sus au tabou  
Assurance-maternité: une initiative à Fribourg

#### 8 International

Revue de presse  
Claudie Haigneré en mission spatiale

#### 10 Sport

Les médias ne jouent pas le jeu

#### 12 Dossier

Violences conjugales: qui répond aux coups ?

#### 19 Politique

Permis L: un «sous-permis saisonnier»

#### 20 Société

Bif: service d'aide à Lausanne  
Militantisme féministe en Valais

#### 22 Culture

Radioactivité salubre:  
*La poupée fourrée*  
8000 ans de féminisme  
Jazz: Quatre roses enivrantes

#### 24 L'Agenda 2002 est arrivé

Prochain délai de rédaction:  
15 novembre 2001

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la Suisse autorisait légalement ses citoyens, si le besoin se manifestait, à tabasser leur épouse. Autres temps, autres mœurs. Malgré vingt ans de retard sur les autres pays occidentaux, les autorités sanitaires nationales reconnaissent que la violence conjugale est un problème lancinant de santé publique, en plus d'être un frein à l'émancipation collective des femmes parce qu'elle les affaiblit individuellement.

Admettre la chose est la première étape du processus visant à l'éliminer, mais il y a loin de la coupe aux lèvres. La violence conjugale est moins taboue qu'elle ne l'était, les femmes concernées osent davantage demander de l'aide et des ressources – insuffisantes, certes – existent. Mais en dépit de ces avancées, les chiffres relatifs à sa prévalence sont les mêmes qu'il y a vingt ans.

Dans les pays les plus progressifs en matière de droits humains, il existe des lois pour lutter contre ce fléau. Malgré le dispositif légal, les statistiques sont troublantes: une Européenne sur cinq se fera frapper par un conjoint au cours de son existence. Le droit est indispensable pour entériner ce que la société accepte ou non, dans la mesure où des lois existent, qu'elles sont connues, reconnues et appliquées. Ces conditions n'étant pas toujours réunies, la zone d'influence du droit demeure relativement limitée.

C'est pourquoi les femmes ne doivent pas attendre que l'Etat légifère – même s'il faut prendre tous les moyens pour l'amener à prendre ses responsabilités – pour s'émanciper. L'émancipation collective des femmes passe aussi par des choix individuels. Un choix qui a toujours été perçu comme une violation de l'ordre établi et qui hier encore relevait de l'hérésie, semble de plus en plus courant chez

la jeune génération: la vie en solo. Pour la première fois depuis des siècles, au lieu de passer directement du foyer parental au foyer marital, de nombreuses jeunes femmes choisissent, pour une durée plus ou moins longue, le célibat.

Sans prétendre que la cohabitation en couple est forcément aliénante et ne peut être riche et épanouissante, sans prôner un individualisme exacerbé ou la mort de la famille, on peut légitimement soutenir qu'il existe des alternatives à la vie conjugale (hétérosexuelle) systématiquement promue au rang de modèle à reproduire, et qu'elles n'ont rien d'inquiétant, au contraire.

Vivre seule ne signifie pas ne pas avoir de vie amoureuse, ni nécessairement être antisociale ou moche. Il s'agit d'un choix personnel, d'une expérience qui permet, potentiellement, l'apprentissage de l'autonomie, de l'indépendance et de la confiance en soi. Qualités dont les femmes ont besoin pour être plus libres, pour s'envisager comme sujet à part entière et pour exiger qu'on les respecte comme telles. Qualités qui pourront éventuellement les aider à confronter un jour ou l'autre celui qui dit les aimer, mais qui leur fait mal. Le foyer conjugal étant le lieu où les femmes risquent le plus de subir des violences, il n'est pas futile de rappeler que le choix de vivre seule ne relève plus de la sorcellerie, que la possibilité de ce choix s'apparente moins à une transgression qu'à une forme d'évolution et de... prévention. »